

Choix de matière TD L3

Par **oze**, le **14/07/2020** à **11:44**

Bonjour,

Comme bien d'autres avant moi, j'entre en L3 à la rentrée de Septembre et j'éprouve une certaine hésitation quant à mon choix de matières à TD.

Je suis attirée par le droit public depuis ma L1, ça a été un véritable coup de cœur. Ces deux premières années de licence et quelques stages m'ont permis de réaliser que travailler en qu'avocate; magistrate à la suite de l'ENM (des métiers qu'on nous présente un peu comme l'unique issue à la fin de nos études de droit) ne m'intéressait pas du tout. J'aimerais en effet tenter l'ENA et travailler dans la fonction publique - d'Etat de préférence. J'ai ainsi choisi le TD de finances publiques en L2, une matière qui m'a vraiment plu.

Pour ma L3 et dans l'optique de garder une certaine cohérence, mon choix se porte pour le s5 sur "droit des collectivités territoriales"; "histoire des droits de l'Homme" et "Droit de l'Union européenne" (au détriment de "droit civil"; "droit des sociétés"; et "procédure pénale").

Pour le s6, je suis partie également sur "droit public économique"; "droit international public" et "droit des libertés fondamentales". Toutes ces matières ont été choisies en me basant sur les épreuves d'admissibilité du concours.

Seulement voilà, j'ai peur qu'être aussi catégorique et délaisser autant le droit civil (qu'on m'a présenté comme un indispensable ces deux dernières années pour tout étudiant en droit, même en droit public...) me soit préjudiciable, notamment pour la sélection en master; ou alors que ce choix me cantonne trop dans "une case". J'ai l'impression que le droit civil demeure un indispensable malgré tout en licence de droit, et cela me rend hésitante quant à mon choix définitif.

Qu'en pensez-vous?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/07/2020** à **12:05**

Bonjour

Si vous êtes certain de vouloir vous spécialiser en droit public alors vous avez fait le bon choix.

En Master droit public, vous n'aurez de toute façon que des matières de droit public.

Quand on parle de l'importance du droit civil, on fait surtout référence au droit des obligations, au droit des personnes et au droit des biens. Or, vous avez sans doute déjà suivi ces matières.